

"J'ai le droit de vivre sans souffrir" : l'appel de détresse d'un patient atteint de sclérose en plaques

Mis à jour : 25-08-2015 11:24

Créé : 24-08-2015 17:35

COMBAT – Laurent Puisais, atteint de sclérose en plaques, demande à travers une pétition l'accès au Sativex, à base de cannabis thérapeutique. Autorisé et pourtant pas encore commercialisé en France, ce médicament pourrait soulager, comme il l'appelle, "son squelette en fil de fer".

Voilà plus de vingt ans que Laurent Puisais se bat contre la maladie. Atteint de sclérose en plaques, il sait bien que la maladie s'étend inexorablement. Mais aujourd'hui, à 52 ans, c'est la souffrance qu'il ne peut se résoudre à accepter. "Un des symptômes de cette maladie, c'est la spasticité, une forme de paralysie, confie-t-il à metronews. Cela entraîne des courbatures dans tout le corps, et donne l'impression d'avoir un squelette en fil de fer."



Voilà plus de vingt ans que Laurent Puisais se bat contre la maladie. Atteint de sclérose en plaques, il sait bien que la maladie s'étend inexorablement. Mais aujourd'hui, à 52 ans, c'est la souffrance qu'il ne peut se résoudre à accepter. "Un des symptômes de cette maladie, c'est la spasticité, une forme de paralysie, confie-t-il à metronews. Cela entraîne des courbatures dans tout le corps, et donne l'impression d'avoir un squelette en fil de fer."

"D'ici cinq ans, je perdrai complètement l'usage de mon bras gauche, le dernier membre valide qui me reste. Je ne pourrai plus déglutir, ni parler", poursuit-il. Alors, tant qu'il le peut, Laurent hurle son

combat. Cet ancien fabricant de bijoux en métal du côté de Poitiers réclame l'accès au Sativex pour les malades de sclérose en plaques, à travers une pétition adressée à la ministre de la Santé, Marisol Touraine. Hébergée sur le site Change.org, elle recueille après quatre semaines d'existence plus de 57.000 signatures. "Grâce à ce médicament, des milliers de personnes handicapées pourraient voir diminuer leurs souffrances", explique celui qui a vu les premiers symptômes de la maladie apparaître dès l'âge de 19 ans.

Prix trop élevé

Le Sativex, qui se présente sous forme de spray buccal, contient du cannabis thérapeutique. Il se compose de tétrahydrocannabinol (le THC) et de cannabidiol, et ne pourrait être prescrit qu'aux patients souffrant d'une spasticité résistante aux autres traitements, liée à la sclérose en plaques. Déjà commercialisé dans 23 pays, dont 17 de l'Union européenne, le Sativex est autorisé à une mise sur le marché français par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament) en janvier 2014. Et pourtant : comme le soulève Laurent, aujourd'hui encore, le produit reste introuvable.

La raison de ce retard ? Un désaccord au sujet du prix du médicament, entre le laboratoire Almirall, qui commercialise le Sativex en Europe, et le Comité économique des produits de santé (CEPS). Après un parcours de mise sur le marché des plus laborieux, qui a nécessité un nouveau décret de la part de la ministre de la Santé, Marisol Touraine, en juin 2013, c'est donc un tarif jugé trop élevé par le Comité qui bloque le processus.

"On nous impose une double peine"

Contacté par metronews, Christophe Vandeputte, directeur général du laboratoire Almirall, se montre optimiste quant à l'issue de ce bras de fer sanitaire. "Les négociations sont en cours. Si un point d'accord est trouvé, le produit devrait pouvoir être prescrit d'ici à la fin de l'année." Il ajoute : "Voilà cinq ans que le dossier pour la mise sur le marché du Sativex a été déposé, il faut être patient."

Mais Laurent, tout comme les 5000 malades estimés qui trouveraient dans le Sativex un apaisement salvateur, n'a pas beaucoup de temps devant lui. "Avoir accès à ce produit est un droit. On mérite de vivre notre chienne de vie sans souffrir. Retarder le début de la commercialisation, c'est nous imposer une double peine", conclut-il.

EN SAVOIR + >> Cannabis : "L'autorisation du Sativex, une véritable avancée"

"D'ici cinq ans, je perdrai complètement l'usage de mon bras gauche, le dernier membre valide qui me reste. Je ne pourrai plus déglutir, ni parler", poursuit-il. Alors, tant qu'il le peut, Laurent hurle son combat. Cet ancien fabricant de bijoux en métal du côté de Poitiers réclame l'accès au Sativex pour les malades de sclérose en plaques, à travers une pétition adressée à la ministre de la Santé, Marisol

Touraine. Hébergée sur le site Change.org, elle recueille après quatre semaines d'existence plus de 57.000 signatures. "Grâce à ce médicament, des milliers de personnes handicapées pourraient voir diminuer leurs souffrances", explique celui qui a vu les premiers symptômes de la maladie apparaître dès l'âge de 19 ans.

Prix trop élevé

Le Sativex, qui se présente sous forme de spray buccal, contient du cannabis thérapeutique. Il se compose de tétrahydrocannabinol (le THC) et de cannabidiol, et ne pourrait être prescrit qu'aux patients souffrant d'une spasticité résistante aux autres traitements, liée à la sclérose en plaques. Déjà commercialisé dans 23 pays, dont 17 de l'Union européenne, le Sativex est autorisé à une mise sur le marché français par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament) en janvier 2014. Et pourtant : comme le soulève Laurent, aujourd'hui encore, le produit reste introuvable.

La raison de ce retard ? Un désaccord au sujet du prix du médicament, entre le laboratoire Almirall, qui commercialise le Sativex en Europe, et le Comité économique des produits de santé (CEPS). Après un parcours de mise sur le marché des plus laborieux, qui a nécessité un nouveau décret de la part de la ministre de la Santé, Marisol Touraine, en juin 2013, c'est donc un tarif jugé trop élevé par le Comité qui bloque le processus.

"On nous impose une double peine"

Contacté par metronews, Christophe Vandeputte, directeur général du laboratoire Almirall, se montre optimiste quant à l'issue de ce bras de fer sanitaire. "Les négociations sont en cours. Si un point d'accord est trouvé, le produit devrait pouvoir être prescrit d'ici à la fin de l'année." Il ajoute : "Voilà cinq ans que le dossier pour la mise sur le marché du Sativex a été déposé, il faut être patient."

Mais Laurent, tout comme les 5000 malades estimés qui trouveraient dans le Sativex un apaisement salvateur, n'a pas beaucoup de temps devant lui. "Avoir accès à ce produit est un droit. On mérite de vivre notre chienne de vie sans souffrir. Retarder le début de la commercialisation, c'est nous imposer une double peine", conclut-il.

EN SAVOIR + >> Cannabis : "L'autorisation du Sativex, une véritable avancée"